



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30-09102023 – Redevance location Alambic

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	03 octobre 2023
Date d'affichage	03 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOUG, Isabelle BRISSON, Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG et Marc THIRIOT.

Etaient absents : Messieurs Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX et Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Redevance location Alambic

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide de fixer comme suit la location de l'Alambic :
**-25 € la journée pour les habitants et pour les personnes
possédant un verger à Minorville**
-50 € la journée pour les personnes extérieures.

Ces tarifs sont applicables pour l'exercice 2023 et resteront en vigueur jusqu'à nouvelle décision du conseil.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 09/10/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

